



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2012.
Le Maire

Visa Sous-préfecture

4.1 - PLAN DE ZONAGE GLOBAL

Echelle 1 / 5 000 ème

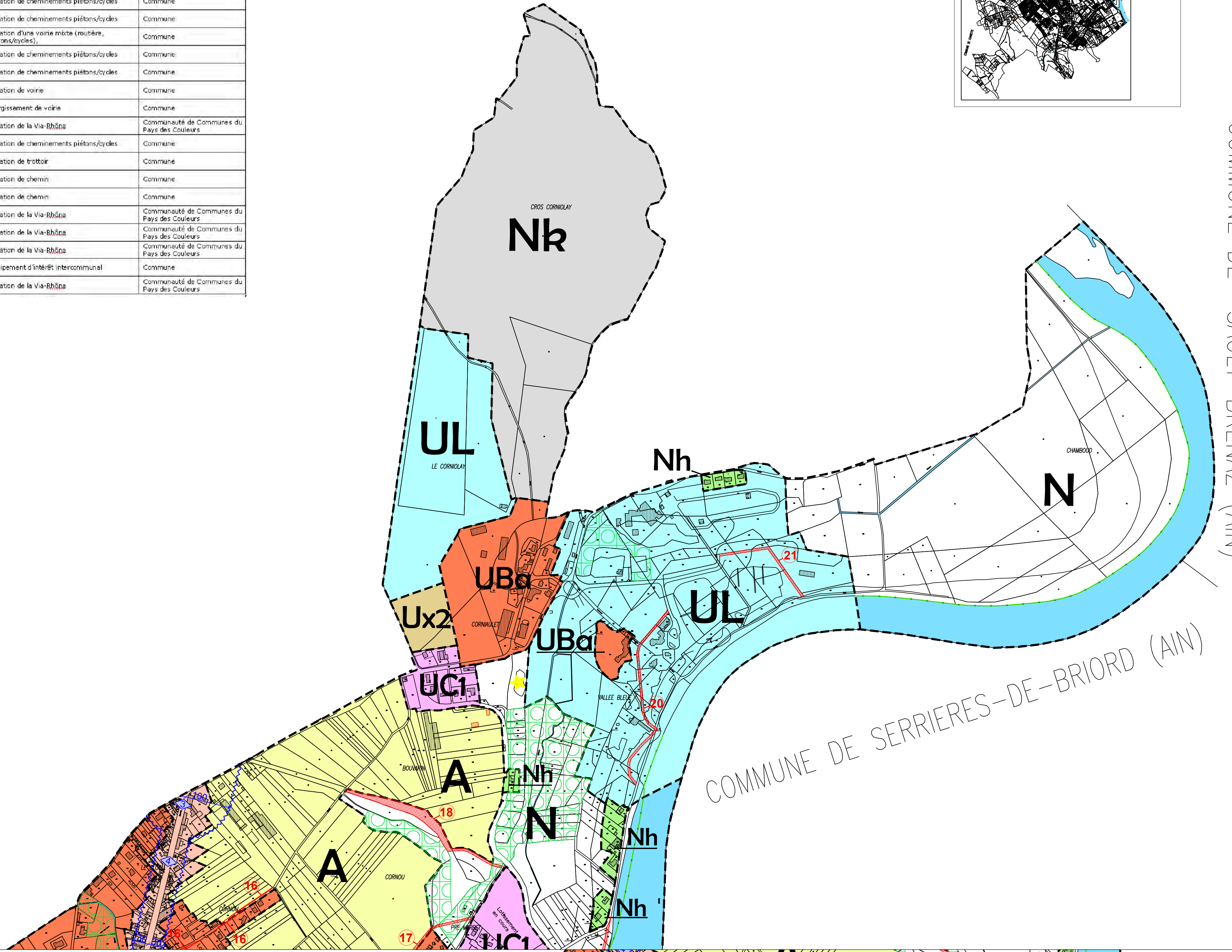
	IRCONCEPT Immobilier "33 Sites" 33 route de Chevrières 74900 GRAM-GEVRIER	Téléphone : 04 50 52 81 43 Télécopie : 04 50 52 47 76 E-mail : irconcept@irconcept.fr	Date Décembre 2012
--	--	---	-----------------------

Liste des Emplacements Réservés (ER)

Numéro ER	Destination	Bénéficiaire
ER 1	Création d'un bassin	Commune
ER 2	Elargissement de voirie	Commune
ER 3	Elargissement de voirie	Commune
ER 4	Création d'une nouvelle voirie	Commune
ER 5	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 6	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 7	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 8	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 9	Création d'une voie mixte (piétons, vélos/cycles)	Commune
ER 10	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 11	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 12	Création de voirie	Commune
ER 13	Elargissement de voirie	Commune
ER 14	Création de la Via-Rhône	Communauté de Communes du Pays des Couleurs
ER 15	Création de cheminements piétons/cycles	Commune
ER 16	Création de trottoir	Commune
ER 17	Création de chemin	Commune
ER 18	Création de chemin	Commune
ER 19	Création de la Via-Rhône	Communauté de Communes du Pays des Couleurs
ER 20	Création de la Via-Rhône	Communauté de Communes du Pays des Couleurs
ER 21	Création de la Via-Rhône	Communauté de Communes du Pays des Couleurs
ER 22	Equipement d'îlot(s) intercommunal	Commune
ER 23	Création de la Via-Rhône	Communauté de Communes du Pays des Couleurs



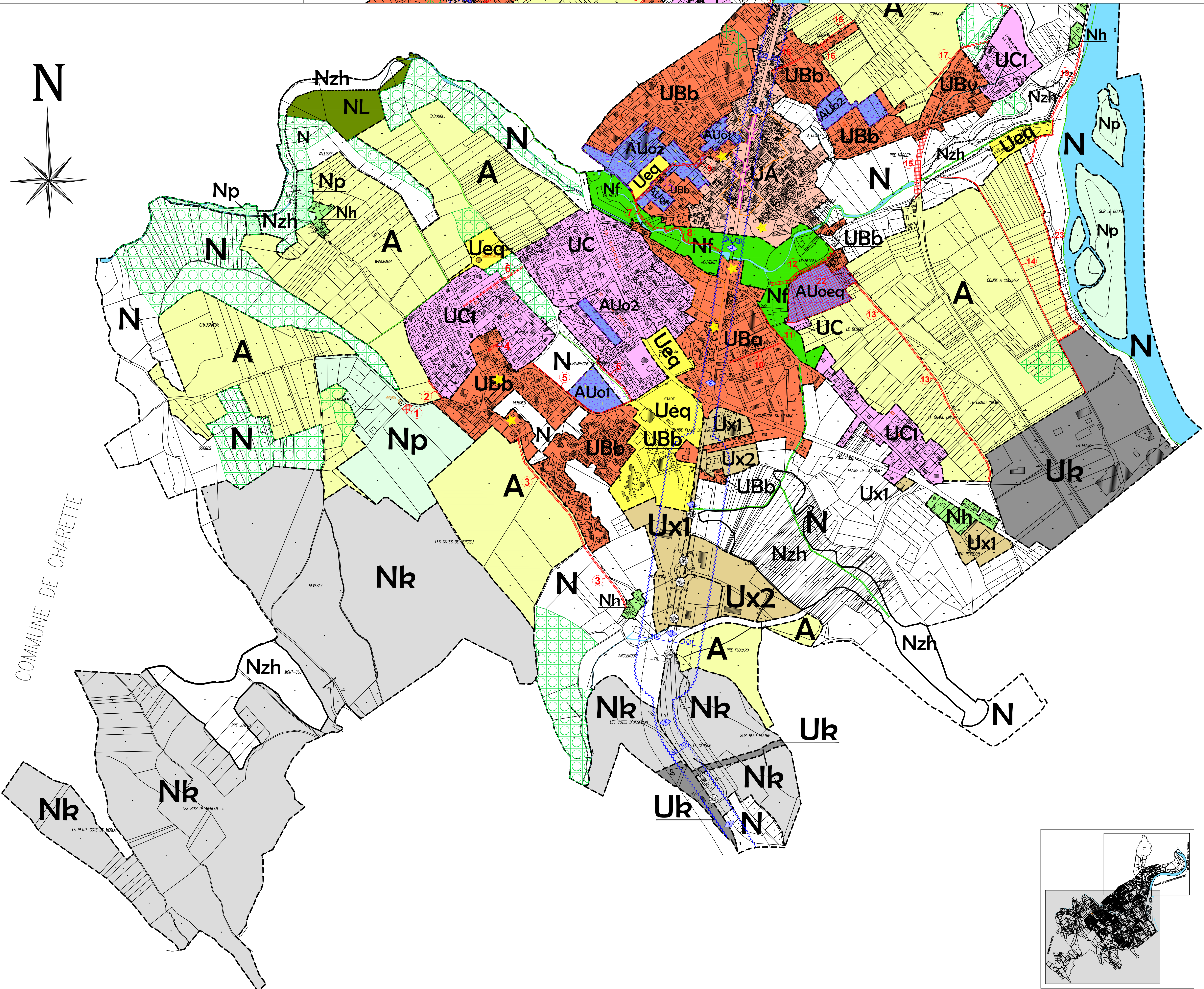
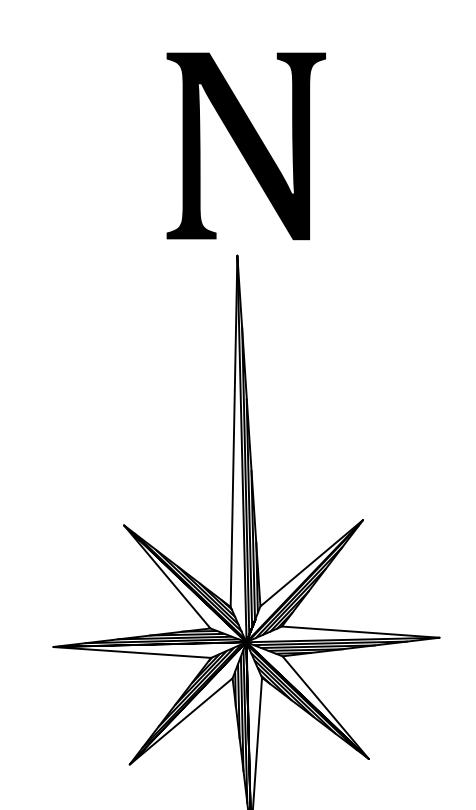
COMMUNE DE SAULT-BRENAZ (AIN)



COMMUNE DE SERRIERES-DE-BRIORD (AIN)

- LEGENDE**
- Zone urbaine centrale (UA)
 - Zone urbaine de Faubourg (UB)
 - Zone urbaine pavillonnaire (UC)
 - Zone urbaine de loisirs (UL)
 - Zone d'Equipements et loisirs (Ueq)
 - Zone d'activités artisanales et commerciales (Ux)
 - Zone d'activités industrielles (Uk)
 - Zone A Urbaniser ouverte (AUo)
 - Zone Naturelle Protégée (Np)
 - Zone Naturelle Classique (N)
 - Zone Naturelle zone humide (Nzh)
 - Zone Naturelle de Hameau (Nh)
 - Zone Naturelle de Loisir (NL)
 - Zone Naturelle de carrière (Nk)
 - Zone Agricole Classique (A)
 - Espace boisé classé L.130-1
 - Emplacements Réservés
 - Secteur d'application d'une Orientation d'aménagement et de programmation
 - Périmètre classement sonore des voies
 - Catégorie des voies
 - Plateforme
 - Trouée
 - Marge de recul
 - Limite d'application des marges de recul
 - Autres informations à titre indicatif
 - Constructions nouvelles absentes du cadastre (A titre indicatif)
- Haies repérées au titre du L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
Bâtiments ou secteurs repérés au titre du L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
Élément repéré au titre du L.123-1-5-7°bis du code de l'urbanisme
Périmètre d'application du L.123-1-5-16° du code de l'urbanisme

Le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) est institué par délibération en date du 11 décembre 2012 sur toutes les zones U et AU



COMMUNE DE CHARETTE

